

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 NOVEMBRE 2018 À 18h30**

**PROCES-VERBAL No 358**

<b>Présents</b>	Mmes Emilienne HUTIN, présidente, Laure BOVY, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, M. Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, et François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
<b>Excusés</b>	Sophie DUGERDIL, Marie-Thérèse PYTHOUD et M. Stéphane CARRARA
<b>Assistent à la séance</b>	M. Pierre DUCHENE, maire, Mme Anne ZOLLER, adjointe et, M. Roger WYSS, secrétaire

**Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2018
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal
- 3) Communications et propositions de la Mairie
- 4) Approbation du rapport de la commission « finances » du 4 octobre 2018
- 5) Approbation du rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 31 octobre 2018
- 6) Approbation du rapport de la commission « aménagement, emplacements et bâtiments » du 1<sup>er</sup> novembre 2018
- 7) Approbation du rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 5 novembre 2018
- 8) Délibérations
  - a) Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
  - b) Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019
  - c) Ouverture du crédit destinée au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
  - d) Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux
  - e) Adhésion de la commune de Dardagny à la Fondation intercommunale de Pré-Bois
- 9) Point de situation sur les dossiers en cours
- 10) Propositions individuelles

**La présidente** ouvre la séance. Elle excuse Mme Dugerdil et Mme Pythoud.

**1. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2018**

**Mme Rivoire** était absente lors du dernier Conseil municipal et elle aimerait savoir qui est ce Monsieur Morello mentionné en page 2250.

**M. Duchêne** répond qu'il s'agit de l'architecte qui s'est occupé des estimations pour la maison Bocquet.

**Mme Zoller** propose, en page 2253, de dire que « les jeunes du local **échangent** par ce biais » plutôt que « fonctionnent par ce biais ».

**Mme Zoller** corrige, en page 2253, le délai de rédaction qui est fixé au **13 novembre 2018** et non au 16 novembre 2018.

**Mme Rivoire** constate qu'il faut ajouter une virgule, en page 2253, pour bien comprendre la phrase suivante : « Les règles de WhatsApp ayant changé, son utilisation est interdite au moins de 16 ans. ».

**Mme Bovy** signale, en page 2261, que Mme Dugerdil parlait de « **billets** journaliers CFF » et non de « billes journaliers CFF ».

**Mme Zoller** apporte une correction par rapport à son intervention au 2<sup>e</sup> paragraphe de la page 2265. Il ne fallait pas comprendre « cette décision a donc été reportée à début avril », mais que « **cette décision a été reportée au prochain conseil, sachant qu'il faut un membre avant la séance du mois d'avril** ».

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.**

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

- **La présidente** informe les conseillers municipaux d'un échange de courrier entre Mme Bovy et M. Didier Ramu à propos du rachat de l'immeuble Bocquet.

**Mme Jaquier** n'a rien à dire sur le fond parce que ça lui paraît fou. Sur la forme, elle ne voit pas comment M. Ramu pouvait savoir qu'ils allaient prendre du pain à Satigny pour la séance de cinéma. De mémoire, cela a été décidé en commission le 1<sup>er</sup> novembre et le procès-verbal est arrivé le 12 novembre. Il semble donc qu'il y ait des fuites du contenu des séances de commission. **Mme Jaquier** pense qu'il faut réagir.

- **La présidente** lit une lettre de Mme Pythoud qui ne pouvait pas être présente ce soir.

*« Madame la Présidente du Conseil municipal,  
Monsieur le Maire,  
Madame et Monsieur les Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller municipaux,*

*En politique tout est permis !*

*Lorsque j'ai accepté de me présenter pour le Conseil et de m'engager pour le bien de notre village, je n'aurais jamais pensé qu'un tel adage soit de mise dans notre petite, mais magnifique commune. Plus encore, que des personnes, y compris des conseillers, se liguent contre une décision de leur propre Conseil municipal en lançant un référendum, ce qui est leur droit, mais en utilisant des arguments mensongers et complètement hors propos rend la démarche peu louable. Je n'aurais point imaginé non plus que des habitants de la commune puissent être interpellés et pris à partie à la sortie de l'école, dans le train ou à leur propre domicile. Cette attitude digne d'un démarchage commercial est incompatible avec ma vision de la politique.*

*Être arrêtée et interpellée, personnellement, dans la rue par des administrés souhaitant savoir si l'on fait partie des manipulateurs ou des manipulés, travailler au sein des commissions, siéger au CM (où l'on s'est fait insulter) rend la poursuite du travail commencé impossible. Cette ambiance m'empêche également de partager, pour l'instant, un repas ou autre moment convivial avec les autres membres du CM.*

*Bien que j'aie eu la chance de côtoyer de belles personnes que j'ai appris à connaître au fil de ces années, malgré les projets en cours et tout ce qui aurait pu être réalisé, je vous informe que je vais prendre un temps de réflexion jusqu'à la fin de l'année.*

*En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie d'agréer,  
Madame la présidente du Conseil municipal,  
Monsieur le maire,  
Madame et Monsieur les adjoints,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes respectueuses salutations*

*Pythoud Marie-Thérèse »*

**Mme Ramu** peut tout à fait comprendre que certains ne soient pas forcément contents. Elle entend également les propos de Mme Pythoud dans son courrier. Par contre, quand on veut faire signer un référendum, il n'y a pas d'autre moyen que d'aller sonner aux portes et trouver les gens là où ils se trouvent. **Mme Ramu** indique que les référendaires ont juste utilisé leur droit démocratique sans attaquer personne.

### **3. Communications et propositions de la Mairie**

**M. Duchêne** note que les conseillers municipaux connaissent son attachement à la démocratie. Il se permet donc de faire quelques remarques sur certaines situations tendues au Conseil municipal.

Il a l'impression d'assister à une guerre de tranchées entre deux camps, les « pour cela » et les « contre cela ». **M. Duchêne** doute que cela soit profitable à qui que ce soit. Dans une démocratie, tout le monde a le droit d'avoir son opinion, même s'il est en contradiction totale avec l'autre. La seule chose qu'il faut avoir à l'esprit, c'est d'avoir le respect de l'autre. Il n'est pas concevable que quiconque juge l'autre.

**M. Duchêne** a l'impression que des paroles pas toujours adéquates sont prononcées et que Radio Corridor fonctionne très bien. Il demande s'il est souhaitable que les habitants entendent des informations biaisées qui peuvent fausser le débat. Il faut surtout éviter les propagations de fuites et de mauvaises informations. Cela n'est pas sain, ni digne d'un Conseil municipal qui doit montrer l'exemple.

**M. Duchêne** demande quelle est l'image donnée aux habitants. C'est l'image d'un Conseil divisé, partagé, fractionné et peu respectueux l'un de l'autre. **M. Duchêne** pense que, au contraire, cette expérience qu'ils vivent doit permettre d'apprendre pour le futur. Il souhaite que chacun puisse faire un effort. Le voyage à Berne sera peut-être le déclencheur d'une saine harmonie.

Cela nuit à un climat austère qui devrait être de rigueur dans cet hémicycle. **M. Duchêne** rappelle qu'il faut encore cohabiter pendant 18 mois et il n'aimerait pas terminer son mandat dans une ambiance teintée de méfiance et de rancœur entre tous. Il sait que cet exercice a déjà été tenté au mois de juin sans trop de succès. **M. Duchêne** aimerait que les animosités soient laissées de côté. Il sait que le mal est fait, mais il y a peut-être encore de l'espoir. Tout le monde en est responsable. **M. Duchêne** remercie les conseillers municipaux d'avoir écouté ses élucubrations. Il pense que, si chacun y met du sien, ensemble, il sera possible de passer une fin de législature sereine avec encore de beaux projets à la clé. Tel est son souhait le plus cher. Vive Dardagny !

- Dans le dernier procès-verbal, il était question d'un petit souci entre le délibératif et l'exécutif. La Mairie a pris langue avec le directeur du service de surveillance des communes, M. Zuber, qui a fait référence au contenu de l'article 22 de la loi sur l'administration des communes sur le droit d'assister aux séances :

« <sup>1</sup> Les conseillers administratifs, les maires et les adjoints qui ne font pas partie du conseil municipal assistent à ses séances.

<sup>2</sup> Ils peuvent assister aux séances des commissions.

<sup>3</sup> Ils possèdent le droit d'initiative et ont voix consultative. ».

**M. Duchêne** indique que M. Zuber ajoute que « l'exécutif a une voix consultative. Il peut donc s'exprimer en tout temps ».

**Mme Bovy** est d'accord avec les propos de M. Zuber. Il est bien clair qu'on attend des membres de l'exécutif qu'ils défendent leurs dossiers. Cela dit, ils n'ont pas à saper le travail des commissions. Surtout, ils n'ont pas à prendre parti. Il est vrai que c'est un exercice délicat, mais c'est celui des membres de l'exécutif.

- **M. Duchêne** aimerait féliciter tous ceux qui ont organisé la séance cinéma de samedi qui a été une réussite. Il y a eu énormément de participants. Entre-deux, l'exécutif a rencontré l'office du patrimoine et des sites qui était venu prendre des photos des bâtiments importants de la commune, il y a quelques mois. Ils en ont ainsi recensé 349 bâtiments, dont 148 ont une valeur particulière. Il faut d'ailleurs savoir que, d'ici au moins de mars, tout cela figurera dans le SITG (système d'information du territoire à Genève).

**M. Duchêne** se demande si la commune ne pourrait pas organiser quelque chose en lien avec le patrimoine. Si quelqu'un est intéressé, il peut venir le voir. L'idée pourrait être de montrer le patrimoine de la commune, notamment de belles maisons que l'on y trouve.

**M. Duchêne** précise que l'office du patrimoine et des sites serait d'accord de donner un coup de main.

**Mme Jaquier** trouve que c'est une très bonne idée vu le magnifique patrimoine à exploiter. La commission va proposer de faire une manifestation similaire au rallye qui a déjà été organisé.

- Concernant le carrefour de la poste, M. Carrara et M. Duchêne ont rencontré, lundi, Monsieur Bulliard, le chef du service des routes du canton de Genève. Suite à l'étude faite par M. Tanari pour la commune, celle-ci dispose maintenant de l'autorisation de construire, mais qui va être reprise par les services du canton. En effet, il apparaît qu'il ne sert à rien de commencer ces travaux tant que les travaux actuels à La Plaine ne sont pas finis en raison de la circulation des camions. **M. Duchêne** précise que la commune aura juste à s'occuper de sa partie sur le chemin du Rail, l'État s'occupant notamment des demandes d'adjudication avec deux cahiers des charges différents. Quant à la pose du revêtement phono-absorbant, **M. Duchêne** pense qu'elle interviendra à l'été 2020. La mairie va demander à M. Tanari d'intervenir comme suppléant maître d'ouvrage dans ce cadre.
- **M. Duchêne** annonce que la commune a reçu l'autorisation pour la traversée de la gouille de la part de la DGV (et non de la DGEau) : « L'OCBA préavise favorablement la demande sous réserve que la commune de Dardagny et les organisateurs prennent en charge l'entière responsabilité de la mise en place des mesures de sécurité ».
- La Mairie a demandé la réparation de la grille d'égout située en face du château comme cela a été demandé par le Conseil municipal, ce qui a été fait rapidement.
- Un arrêté a été publié pour fixer la vitesse de 60 km/h sur la route du Mandement au niveau de l'intersection avec la route de La Plaine (carrefour situé vers l'église).

**Mme Ramu** signale qu'il y a eu un accident à cet endroit, il y a environ 3 semaines. Un tel accident n'est toutefois enregistré nulle part lorsque ce n'est pas grave puisque la police n'est pas appelée.

**M. Duchêne** estime qu'il faudrait effectivement faire quelque chose étant donné que les véhicules roulent beaucoup trop vite à cet endroit. La commune a bien fait réaliser des études, mais, s'agissant d'une route cantonale, elle n'a pas beaucoup de moyens de pression envers le canton.

**M. Vuissoz** signale que la route cantonale est maintenant aussi limitée à 60 km/h dans les bois.

**Mme Bovy** aimerait savoir combien d'accidents il y a eu sur la petite route de Tre-la-Villa, à Cartigny, avant qu'ils y construisent un giratoire.

**Mme Rivoire** aimerait savoir si l'État pourrait entrer en matière pour l'installation de ralentisseurs.

**M. Duchêne** répond que, maintenant que cet arrêté est sorti, l'État ne va pas changer sa position avant un ou deux ans.

**Mme Rivoire** se demande si faire une pétition ne rendrait pas l'État plus attentif.

**M. Duchêne** estime que c'est possible, mais cela n'engage que les signataires. Il faut dire que la mairie a déjà écrit 3 fois à l'État à ce sujet en faisant différentes propositions, mais la réponse a été à chaque fois négative.

**Mme Rivoire** trouve aberrant s'il faut attendre un accident grave pour qu'il y ait des changements.

**Mme Zoller** a constaté que les gens roulent déjà en général à 60 km/h. On va donc juste ajouter des panneaux qui ne vont pas modifier grand-chose.

**Mme Ramu** aimerait savoir comment cela se passe pour ce genre de demandes, et si les services de l'État se déplacent sur place.

**M. Duchêne** répond qu'ils viennent effectivement sur place et ils utilisent des appareils notamment pour compter le nombre de voitures et leur vitesse. **M. Duchêne** propose de relancer les services de l'État d'ici quelques mois.

- **Mme Zoller** annonce que la soirée citoyenne aura lieu le 12 février 2019. Ce sont 28 jeunes de la commune qui auront leur majorité l'année prochaine. Le repas précédant la soirée aura lieu dans un restaurant à la rue Plantamour et, une semaine plus tôt, un apéritif leur sera proposé et ils pourront assister à la séance du Conseil municipal. La Mairie a également commandé des livres « La démocratie » de Mix&Remix pour leur offrir un exemplaire à chacun. **Mme Zoller** note enfin que Mme Hutin, M. Guerreiro, Mme Leuppi-Collet et M. Vuissoz sont d'accord de participer à la soirée citoyenne.
- Concernant la succession de Mme Murielle Ramu au groupement intercommunal, et non au secrétariat, les conseillers municipaux ont encore du temps pour réfléchir, mais il faut impérativement que quelqu'un se désigne pour la fin mars. **Mme Zoller** prend note que M. Guerreiro se propose.

#### 4. Approbation du rapport de la commission « finances » du 4 octobre 2018

**Mme Jaquier** remercie M. Wyss et M. Duchêne pour tout le travail qu'ils ont fait pour préparer le budget 2019.

**Mme Bovy** demande si c'est maintenant que les conseillers municipaux doivent poser d'éventuelles questions sur le budget. Elle pense à un poste des investissements en particulier.

**M. Duchêne** propose que Mme Bovy en parle maintenant.

**Mme Bovy** se réfère au poste sur les investissements au compte n° 21708.504.002 « nouveau pavillon école de La Plaine » pour Fr. 500'000.-. Elle a été interpellée par le fait que le rapport de la commission des finances dise « en cas d'achat d'un nouveau pavillon » alors que, dans le rapport de la commission « Bâtiments », il est clairement dit qu'il n'y a pas de demande à ce sujet pour le moment. Enfin, dans le procès-verbal de la commission « Scolaire », il y a beaucoup de choses d'écrit, mais rien sur ce nouveau pavillon. Il y a d'ailleurs un poste bizarre où il est question du pavillon pour Fr. 180'000.-. Visiblement, il y a un zéro de trop parce que le seul montant que l'on connaît c'est Fr. 18'000.- pour la démolition du pavillon actuel. En l'état actuel des rapports de commission, **Mme Bovy** estime que ce poste n'a pas à figurer dans les investissements puisque rien n'a été décidé.

**M. Duchêne** explique que c'est un budget. D'ailleurs, le budget de 2018 comprenait un certain nombre d'investissements qui n'ont pas tous été faits, mais ce n'est pas un souci.

**Mme Bovy** entend bien la remarque de M. Duchêne. Il n'y a pas de souci que cela ne soit pas utilisé. Il ne faudrait toutefois pas venir dire en cours d'année que le Conseil municipal a accepté Fr. 500'000.- pour le nouveau pavillon.

**M. Wyss** signale que les chiffres du budget ont été annoncés avant la séance de la commission « Bâtiments » sur lequel le Conseil municipal devra se prononcer tout à l'heure, et dont la conclusion est de ne pas racheter de container. En fait, cet investissement devient simplement caduc.

**Mme Jaquier** se demande si d'autres amortissements peuvent être faits au cas où cet investissement ne serait pas utilisé.

**M. Wyss** explique que, s'agissant d'un investissement, l'amortissement en lui-même ne peut pas être mis sur un autre poste. Il sera simplement à zéro et la commune réalisera une économie à ce niveau.

**Le rapport de la commission « finances » du 4 octobre 2018 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.**

##### **5. Approbation du rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 31 octobre 2018**

**Mme Bovy** signale que la commission a renoncé à la traversée de la gouille parce qu'elle n'était pas sûre d'avoir les autorisations à temps, mais ce n'est que repoussé à l'année prochaine.

Concernant le voyage de fin de législature du Conseil municipal, **Mme Bovy** aimerait dire que le budget prévu est respecté, mais que la contribution des conjoints n'est pas encore fixée.

Concernant le voyage à Berne, c'est également en ordre. Les conseillers municipaux doivent néanmoins acheter les billets de train eux-mêmes. Pour le soir, **Mme Bovy** propose de réserver dans une grande cave bernoise, la Kornhauskeller. S'agissant d'une brasserie, ce n'est pas un repas gastronomique et cher. Concernant le programme au palais fédéral, les conseillers municipaux le recevront dans quelques jours. Il faudra toutefois arriver environ 45 minutes avant l'heure de la visite pour effectuer les contrôles d'accès. À ce propos, il ne faut pas oublier sa carte d'identité. Grâce à la générosité de la Mairie, un apéritif a été commandé en fin de visite. Celui-ci ayant lieu aux alentours de 13h00 à 14h00, il devrait être possible de prendre le train de retour à partir de 15h00.

**Mme Ramu** aimerait savoir comment cela passera pour le choix du type de chambres pour le voyage de fin de législature.

Mme Bovy indique que la demande de Mme Ramu a, en tout cas, été notée.

**Le rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 31 octobre 2018 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.**

**6. Approbation du rapport de la commission « aménagement, emplacements et bâtiments » du 1<sup>er</sup> novembre 2018**

Mme Bovy demande que ce rapport soit complété au point 1. En effet, lorsque le bureau Ilico a présenté son travail sur l'éclairage extérieur, elle a demandé ce qu'il en était de l'éclairage intérieur, conformément à la décision de la commission « bâtiments » du 1<sup>er</sup> février 2018. Il s'avère que le bureau n'a pas été mandaté. Avec M. Vasey, Mme Hutin et le bureau Ilico, ils ont regardé ce qu'il fallait faire pour l'éclairage du hall et de la salle des fêtes et le bureau va donc compléter son offre.

Mme Rivoire demande s'il faudra une demande d'autorisation de démolir pour le pavillon de l'école de La Plaine.

M. Vasey pense que cela sera nécessaire. Il y aura probablement aussi un diagnostic notamment par rapport aux matières dangereuses.

**Le rapport de la commission « aménagement, emplacements et bâtiments » du 1<sup>er</sup> novembre 2018 est approuvé par 11 voix pour et 1 opposition.**

**7. Approbation du rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 5 novembre 2018**

Mme Zoller fait remarquer qu'il est indiqué, en page 4, que le GIAP a de plus en plus de demandes vis-à-vis des communes, notamment du fait qu'il y a, chaque année, plus d'enfants qui fréquentent le parascolaire et les cuisines scolaires. Il est dit que la « statistique moyenne cantonale chiffre à 84 % des enfants scolarisés qui utilisent ou utiliseront les services du parascolaire ». En fait, ce 84 % est le taux maximum qui peut être atteint. On sait, en effet, qu'on n'atteint généralement pas plus de 84 % d'enfants au parascolaire. Dans le même paragraphe, il est également écrit que cela représente entre 2 et 4 enseignants à plein-temps. En fait, ce ne sont pas des enseignants pour les équipes pluridisciplinaires, mais divers spécialistes, notamment en leucodystrophie ou en dysphasie. Enfin, en page 5, le coût de 30 millions de francs pour l'école de Satigny est pour 16 classes et non pour 7 classes.

M. Vasey note que, au 5<sup>e</sup> paragraphe de la page 4, il ne sait pas d'où sort ce chiffre de Fr. 180'000.-. Il n'était pas présent à cette séance, mais ce n'est pas ce qui était annoncé en termes de pavillon. C'était plutôt entre Fr. 500'000.- et Fr. 1'000'000.- pour les 2 classes avec tous les travaux annexes. Par ailleurs, cela ne représente pas non plus le coût de la démolition.

**Le rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 5 novembre 2018 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.**

**8. Délibérations**

**a) Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Délibération

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 5'137'450,- aux charges et de CHF 5'137'790,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 340,- ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 340,- et résultat extraordinaire de CHF 0,-;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 969'950,- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 48 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 5'195'900,- aux dépenses et de CHF 0,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 5'195'900,- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 969'950,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 4'225'950,- ;

vu le rapport de la commission des finances du 4 octobre 2018 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

## DECIDE

Par 10 voix pour et 2 abstentions

D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de CHF 5'137'450,- aux charges et de CHF 5'137'790,- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 340,-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 340,- et résultat extraordinaire de CHF 0,-.

De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 48 centimes.

D'autoriser le Maire à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de CHF 4'225'950,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

D'autoriser le Maire à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**b) Proposition du Marie relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communal pour l'année 2019**

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

## D E C I D E

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à CHF 30,-.

### **c) Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

#### Délibération

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## DECIDE

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

1. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 75'900.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**d) Propositions du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux**

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le projet de budget pour l'année 2019 ;

vu le rapport de la commission des finances du 4 octobre 2018 ;

sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal,

**DECIDE**

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

1) De fixer les indemnités allouées au maire à Fr. 36'000,- et à chaque adjoint à Fr. 24'000, soit Fr. 84'000.- au total.

2) De fixer les indemnités allouées annuelles à chaque conseiller municipal à Fr. 600,-, soit Fr. 9'000,- au total.

3) De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2019 suivantes :

01200.300.000 Indemnités aux Maire et adjoints

01100.300.000 Indemnités aux conseillers municipaux

**e) Adhésion de la commune de Dardagny à la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

Délibération

Vu le rapport fédéral "SPORT SUISSE 2014" déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2ème sport le plus pratiqué à Genève;

Vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton;

Vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure;

Vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030;

Vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415-A autorisant le conseil d'État de concéder un DDP gratuit pour la réalisation de la piscine intercommunale à Pré-Bois ;

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois;

Vu l'implication financière des promoteurs s'engageant à financer une partie des coûts d'exploitation de la piscine par le prélèvement d'une charge foncière de CHF 8.- par m<sup>2</sup> de SBP hors-sol en moyenne, représentant quelque CHF 800'000.-;

Vu le projet de la clé de répartition financière pour la réalisation et le fonctionnement de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21m x 50m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-bassins de 21m x 25m avec fond mobile sur l'une des surfaces de 25m, et d'une pataugeoire de 100 m<sup>2</sup>;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les explications données par Mme l'adjointe Anne Zoller lors des Conseils municipaux du 4 septembre 2018 et du 11 octobre 2018 ;

Le Conseil municipal de Dardagny

## **DECIDE**

Par 7 voix pour et 5 abstentions

1. De créer une fondation de droit public sous le nom de « Fondation intercommunale de Pré-Bois », ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.
2. D'adopter ses statuts tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil.
4. De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'État de promulgation de la loi (première date possible).
5. D'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.
6. D'autoriser l'exécutif à accorder le cautionnement de la commune de Dardagny à hauteur de CHF 132'859,- pour l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053.
7. De demander à l'exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.
8. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Dardagny.

9. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Vernier, Versoix.

## **9. Point de situation sur les dossiers en cours**

- Café de la poste

**Mme Ramu** aimerait savoir si la commune a répondu au courrier d'Antonio Carlos Calixto Corneta concernant le café de la Poste.

**La présidente** signale que c'est la commission « Bâtiments » qui doit envoyer un courrier pour demander des précisions permettant ensuite à la commission de travailler, mais il n'y a pas de réponse pour le moment.

**M. Duchêne** indique que le courrier a été envoyé par la Mairie pour demander quel est le montant souhaité par Antonio Carlos Calixto Corneta afin de savoir si la commission peut entrer en matière, mais il n'y a pas encore eu de réponse.

**Mme Bovy** trouverait intéressant que la commission « Bâtiments » puisse également avoir le courrier d'Antonio Carlos Calixto Corneta indiquant qu'il souhaite vendre son fonds de commerce.

- Courrier de Didier Ramu

**Mme Jaquier** demande si une réponse sera donnée au courrier de Didier Ramu.

**La présidente** trouve, à titre personnel, que c'est une interpellation relativement musclée et plutôt déplacée de la part d'un employé communal.

**M. Duchêne** estime qu'un employé communal a le droit d'écrire ce qu'il veut comme tout un chacun. À partir de là, c'est à lui d'assumer ce qu'il écrit. Par contre, il a eu quelques informations qu'il n'aurait pas dû avoir. C'est la seule chose qu'on peut lui reprocher, mais à la limite ce n'est pas de sa faute puisqu'il a repris les propos de quelqu'un d'autre.

**Mme Bovy** note que, s'il n'y avait eu que le premier courrier, c'était une chose. En revanche, le deuxième courrier comprend des propos empreints de malveillance par rapport à la législature, que cela soit par rapport au Conseil municipal ou à l'exécutif. **Mme Bovy** trouve que cela mériterait quand même une réponse de l'exécutif et de la présidente du Conseil municipal. Concernant la violation du secret de fonction, on ne peut qu'en prendre acte. **Mme Bovy** en est d'autant plus contrariée qu'un mauvais procès a été fait à la présidente du Conseil municipal. Elle estime que la seule personne qui a pu parler est M. Carrara. Les personnes présentes à la séance de commission étaient Mme Hutin, Mme Dugerdil, Mme Jaquier, Mme Bovy et M. Carrara. Mme Bovy ne voit pas qui d'autre que lui a pu parler. Elle demande qu'il soit rappelé à l'ordre, même si elle est bien désolée pour lui qu'il soit en peine ces jours.

**Mme Ramu** demande si Mme Bovy a parlé de mensonges.

**Mme Bovy** assure qu'il n'y a pas de mensonges dans son courrier. Il y a une malveillance. Ce n'est pas grave en soi, mais on se demande comment il sait que le pain viendra d'un boulanger de Satigny. La séance de commission a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le rapport de commission leur est parvenu le 12 novembre 2018 et l'échange de courriers avec M. Ramu date de la semaine dernière. **Mme Bovy** se demande comment il a eu cette information.

**La présidente** annonce qu'elle écrira une réponse à Monsieur Ramu.

- La Plaine/Dardagny

**M. Guerreiro** prend la parole pour défendre le village de La Plaine. Il a analysé de nombreux documents, notamment le rapport financier de la commune. La commission « Bâtiments » a délibéré par rapport à certains avantages qu'on donnait au tea-room de Dardagny, ce qu'on ne fait pas pour le tea-room de La Plaine. **M. Guerreiro** aimerait aussi que ce dernier soit « sponsorisé » comme celui de Dardagny. Des montants sont alloués pour des travaux au tea-room de Dardagny, mais on ne parle pas de cela pour le tea-room de Cartigny.

**M. Duchêne** rappelle que le tea-room de La Plaine n'appartient pas à la commune.

**M. Guerreiro** est d'accord que les murs n'appartiennent pas à la commune, mais le fonctionnement dépend de la commune.

**M. Duchêne** confirme que la commune n'a rien à voir avec le fonctionnement du tea-room de La Plaine.

**M. Guerreiro** note qu'il y a un exploitant pour chacun de ces 2 tea-rooms. Il aimerait qu'il y ait une équité. La commune va subventionner certains travaux au tea-room de Dardagny alors qu'il estime que ce n'est pas à elle de le faire. Un commerçant, d'autant plus avec un loyer en dehors des prix du marché, doit assumer un certain nombre de frais. Il est vrai que Célia Marques paie un loyer à quelqu'un d'autre que la commune, mais elle n'a aucune subvention, ni aucun encouragement. Dans les comptes, on voit toutefois qu'il y a Fr. 2'000.- d'encouragement pour le tea-room de Dardagny dont **M. Guerreiro** ne sait pas à quoi ils servent. **M. Guerreiro** souhaitait défendre l'équité de traitement. Il ne s'agit pas de prendre position pour l'un ou pour l'autre. Il ne veut absolument pas qu'on enlève quelque chose à Dardagny. Ce qu'il aimerait, c'est avoir une égalité de traitement et pouvoir apporter la même aide à La Plaine qu'à Dardagny. Si le souhait de garder un tea-room qui tient la route à Dardagny a été exprimé, **M. Guerreiro** souhaite, pour sa part, pouvoir garder un tea-room à La Plaine.

**Mme Ramu** est d'accord avec **M. Guerreiro** sur certains points, notamment par rapport au fonds d'aide. Maintenant, s'il parle du bâtiment ou de la protection contre les vols, Célia Marques doit demander aux propriétaires du bâtiment de le faire.

**M. Guerreiro** répond négativement. En tant qu'assureur, il va souvent dans les commerces en Ville de Genève. Pour une raison ou une autre, on demande aux commerçants d'installer des grillages ou d'autres équipements et ce n'est nullement à charge du propriétaire. Celui-ci peut y participer s'il veut, mais ces installations sont à la charge de la personne qui exploite les lieux.

- Maison du Mandement

**Mme Bovy** rappelle que **Mme Dugerdil** et elle-même ont posé des questions concernant la maison du Mandement, lors de la dernière séance du Conseil municipal. **M. Carrara** est absent, ce soir, mais elle aimerait savoir si l'exécutif a des réponses à ce sujet.

**M. Duchêne** indique qu'ils n'ont pas de réponse pour l'heure.

- Barrière à la route de Chalamont

**La présidente** relève que le Conseil municipal n'a plus reparlé de la barrière sur la route de Chalamont. Elle aimerait savoir où en est le dossier.

**M. Pottu** a discuté de ce dossier avec M. Carrara, mais aucune décision n'a été prise pour l'heure. La discussion se poursuit et les principaux viticulteurs concernés doivent encore être consultés.

- Panneau d'affichage public

**La présidente** se souvient qu'il était question d'installer un autre panneau d'affichage public (à Dardagny, mais éventuellement aussi à La Plaine) que celui se trouvant vers le chemin de Brive. Elle aimerait savoir si c'est toujours d'actualité.

**M. Wyss** confirme que c'est toujours d'actualité. Ces panneaux ont été commandés, il y a déjà longtemps, mais le fournisseur attendait d'avoir son nouveau catalogue. Cela devrait donc suivre ces prochaines semaines. Il faut en effet un panneau équipé de vitres, mais qui ne soient pas fermées à clé afin que les habitants puissent l'utiliser.

- Robin des Watts

**Mme Bovy** relève que le dernier procès-verbal parle d'une rencontre concernant Robin des Watts le 18 octobre 2018. Elle aimerait savoir si elle a eu lieu.

**Mme Zoller** répond que cette séance de rappel, qui n'avait pas eu lieu pour les 8<sup>e</sup> de l'année passée, a bien eu lieu cette année. Par contre, il n'y a pas eu d'avancée sur les éventuelles subventions de l'État pour pouvoir déployer d'autres ateliers avec les classes.

- Raclette des aînés

**Mme Bovy** rappelle que la raclette des aînés aura lieu le samedi 12 janvier 2019. Cela fait partie des manifestations où tous les membres du Conseil municipal sont conviés, sauf Mme Ramu qui est excusée puisqu'elle s'occupe des samedis du ski.

- Cadence au quart d'heure

**Mme Rivoire** signale qu'il y a eu récemment un article dans la *Tribune de Genève* indiquant que la Confédération aurait accordé des subventions supplémentaires au canton de Genève pour avoir, à terme, un train au quart d'heure sur la ligne de La Plaine.

**Mme Zoller** explique que, pour avoir une cadence au quart d'heure, il faut que la nouvelle gare de Cornavin soit construite, ce qui est prévu pour 2030.

- Commission Aménagement, bâtiments et emplacements

**M. Vasey** signale qu'une séance de la commission Aménagement est prévue le 10 décembre 2018 avec comme objectif de travailler sur le projet de la maison Bocquet. Il se demande s'il faut la maintenir ou s'il faut plutôt travailler sur la parcelle 614 à cette occasion.

**La présidente** pense qu'il faut maintenir la séance.

**Mme Bovy** estime qu'il faut maintenir cette séance pour voir ce qu'il en est du café de la Poste.

**Mme Ramu** note, par rapport à la parcelle 614, qu'il s'agit notamment de se rendre compte quelle est la taille de l'éventuelle école qui pourrait y être construite.

**M. Vasey** pense qu'il faut que la commission travaille un peu au préalable. **M. Tanari** est déjà allé assez loin dans l'organisation d'un programme de concours. Maintenant, il faut que la commission soit davantage au clair avant de le mandater.

**La présidente** fait remarquer que la commission doit aussi traiter le dossier des jardins participatifs.

**Mme Bovy** ne voit pas comment la commission pourrait commencer à travailler sérieusement sur ce dossier si la Mairie continue à leur dire qu'il n'y a pas de budget pour la parcelle 614.

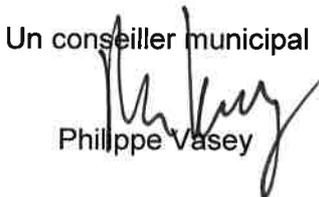
#### 10. Propositions individuelles

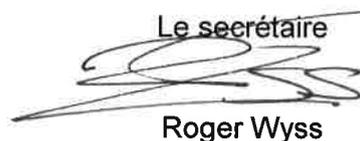
- **Mme Zoller** fait savoir qu'il y aura une séance le 20 novembre 2018 avec Murielle Ramu et José Pedrosa pour la fête de l'Escalade.
- **Mme Zoller** aimerait également revenir sur cette histoire de référendum. On sait que la démocratie est une forme de société qui a pour valeur l'égalité et la liberté. Comme **M. Duchêne**, **Mme Zoller** est profondément attachée à ces règles. Par contre, elle n'accepte pas vraiment les attaques ciblées des référendaires à l'encontre de certaines personnes par le biais de propos affligeants et blessants. Il s'agit de propos blessants pour elle-même, car elle a été directement ciblée par ces propos, mais également pour certains membres de la commission qu'elle aurait dirigés.

**Mme Zoller** pense que la majorité des membres de la commission « Bâtiments » sont intelligents, réfléchis, indépendants et savent prendre leurs décisions en leur âme et conscience. Ils n'ont pas besoin d'elle pour qu'elle les dirige. Elle leur a évidemment donné des éléments dont elle disposait pour leur permettre de travailler. **Mme Zoller** a toujours dit sur ce dossier que, étant native de la commune, ce projet lui tient profondément à cœur. Contrairement à ce qui est venu à ses oreilles, cela ne sert en aucun cas à ses intérêts personnels. **Mme Zoller** assure qu'elle n'a pas l'intention de déménager ses locaux dans le bâtiment Bocquet, ni d'y établir une quelconque activité privée. Les seuls intérêts que **Mme Zoller** entend servir sont ceux de sa commune. Ce qui tient à cœur à **Mme Zoller**, c'est de ne pas voir nos villages devenir des cités-dortoirs sans âme ni vie. Comme l'a dit **M. Duchêne**, **Mme Zoller** demande à ce que les référendaires respectent tous les avis et défendent leurs avis avec égard et honnêteté. Tout se passera ainsi bien.

- **M. Vasey** trouve affligeant d'entendre qu'il n'y en a que pour le haut de la commune. Cela fait bientôt 13 ans qu'il siège au Conseil municipal. **M. Vasey** est peut-être aussi celui qui a le plus de compétences en termes d'aménagement et d'urbanisme et il a toujours milité pour que le village de La Plaine ne soit pas un parent pauvre de la commune. Aujourd'hui, il y a eu un beau projet avec les plages du Rhône, un projet qu'il a vraiment fallu aller chercher loin. La crèche a également été faite à La Plaine et il y a eu le street park. Maintenant, on parle d'une maison des associations. On essaye aussi de faire quelque chose pour le carrefour de la Poste. On essaye vraiment de mettre du cœur pour faire des choses à La Plaine. **M. Vasey** comprend en partie **Mme Pythoud** qui n'a pas voulu venir aujourd'hui.
- **Mme Ramu** constate qu'il a été fait référence à des propos d'habitants de La Plaine, mais qui ne sont aucunement ceux du comité référendaire.
- La séance est levée à 20h00.

La présidente  
  
 Emilienne Hutin

Un conseiller municipal  
  
 Philippe Vasey

Le secrétaire  
  
 Roger Wyss